



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécurité routière des cyclistes et des automobilistes

Question écrite n° 42771

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les conditions actuelles dans lesquelles les cyclistes évoluent et plus particulièrement dans les métropoles, où la mobilité cyclable est en plein essor comme à Reims. Les règles en matière de sécurité routière destinées aux cyclistes ne sont actuellement pas satisfaisantes. Dans de nombreuses agglomérations, des rues ont été réaménagées avec un sens de circulation inversé pour les vélos et les voitures, cependant, la signalisation n'a pas forcément été adaptée à ce nouveau sens de circulation. Ce mode de circulation est source d'accidents et de stress pour les cyclistes comme pour les automobilistes. Le manque de signalisation dédiée aux cyclistes, tels que des panneaux et feux tricolores, l'absence de tenues adaptées en période nocturne pour les cyclistes et de dispositifs d'éclairage sur les vélos sont des faits qu'on ne peut plus ignorer. Aussi, l'irrespect du code de la route que l'on observe fréquemment chez les cyclistes roulant sur les trottoirs ou grillant les feux sont à l'origine d'une situation anxiogène pour tous les utilisateurs de la voirie. En plus de mettre en danger la sécurité des cyclistes, cette situation est préjudiciable aux automobilistes. En conséquence, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour répondre aux inquiétudes des usagers de la voirie et particulièrement des cyclistes et automobilistes.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42771

Rubrique : Cycles et motocycles

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8560

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)